

Monsieur Fernand Etgen Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 19 mars 2021

Monsieur le Président.

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias ainsi qu'à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale.

En 2014, le lycée classique de Diekirch a introduit un BTS nommé « Écritures appliquées » qui a évolué par la suite en BTS « Media Writing ». Dans le lycée se trouve un centre multimédia, comprenant entre autres un studio de radio, qui est à disposition des élèves, et plus particulièrement aux élèves inscrits à ce BTS. Ce studio de radio est également utilisé par les animateurs de la radio locale, émettant sur la fréquence FM 102,2 et constituée en tant qu'a.s.b.l.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias :

- Messieurs les Ministres peuvent-ils m'indiquer s'il existe d'autres exemples de la sorte dans le pays, où des médias locaux ou communautaires, radios ou autres, collaborent avec des élèves et publient, respectivement émettent, ensuite les contenus réalisés ?
- Afin de cerner ce potentiel, Monsieur le Ministre des Communications et des Médias peut-il m'indiquer par moyen d'une liste, combien de médias locaux respectivement communautaires, radios ou autres, il existe dans le pays? Messieurs les Ministres peuvent-ils me dire s'ils voient eux aussi en ces médias un potentiel pour la mise en place d'activités en matière d'éducation aux médias, au profit d'élèves dans les régions concernées?
- Monsieur le Ministre des Communications et des Médias peut-il m'indiquer, également par le biais d'une liste, de quels subsides, étatiques et/ou communaux, jouissent ces différents médias communautaires et/ou locaux, radios ou autres?
- Messieurs les Ministres n'estiment-ils pas judicieux de mettre en place un subside étatique pour ces médias locaux, radios ou autres, le plus souvent gérés par des bénévoles, qui proposeraient un programme ou des activités d'éducation aux médias selon des critères ministériels définis au préalable?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Claude Haagen Député Réponse commune de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias et de Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 3891 du 19 mars 2021 de Monsieur le Député Claude HAAGEN

 Messieurs les Ministres peuvent-ils m'indiquer s'il existe d'autres exemples de la sorte dans le pays, où des médias locaux ou communautaires, radios ou autres, collaborent avec des élèves et publient, respectivement émettent, ensuite les contenus réalisés ?

Plusieurs médias locaux ou communautaires existent dans le pays qui collaborent activement avec des jeunes ou élèves. Pour les services de télévision locale, c'est le cas notamment le « **Uelzechtkanal** » qui est à vocation éducative et pédagogique et fait partie intégrante des activités du Lycée de Garçons Esch/Alzette.

Nordliicht collabore également avec des établissements scolaires pour réaliser des projets audiovisuels. Au cours des dernières années, Nordliicht a ainsi réalisé plusieurs projets ensemble avec des élèves qui ont aussi été diffusés par la chaîne, dont par exemple des productions audiovisuelles dans le cadre du 50e anniversaire du Lycée Technique d'Ettelbruck ou encore la réalisation de bande-annonce pour la foire annuelle des lycées de la Nordstad. Au cours du cycle d'études BTS-Media writing (branche vidéo), les étudiants du LCD auront aussi l'occasion de créer leurs propres productions audiovisuelles qui pourront être diffusées sur la chaine.

Radio Ara, l'opérateur de la radio citoyenne luxembourgeoise, propose des activités, émissions et programmes à vocation d'éducation, de culture, d'information et de divertissement. La radio joue un rôleclé pour l'éducation aux médias et à la citoyenneté par le développement de la pensée critique et créative, et par la participation active des citoyens à la production de contenus médiatiques. Le programme « Graffiti » permet aux jeunes de 12 à 26 ans de créer leurs propres émissions.

En ce qui concerne les radios locaux ou communautaires, « Radio LNW » comporte un volet de radio scolaire réalisé par des élèves et enseignants du Lycée du Nord, en collaboration avec des institutions sociales (écoles, maison de retraite et l'hôpital régional) et groupes d'intérêts de la région.

Le programme de la radio « Péiteng On Air », qui reflète tous les aspects en relation avec des activités communales et régionales dans les domaines de la culture, de l'évènementiel, du sport, du loisir, de l'administration et de la politique, s'associe aux initiatives et manifestations des associations locales et collabore avec le Lycée technique Mathias Adam dans le cadre d'émissions thématiques pour les jeunes.

- « Country Radio Gilsdorf » est un autre exemple qui inclut des émissions sporadiques à caractère pédagogique dans son programme.
- « Radio Lora » vise à créer des synergies entre la culture générale et l'éducation, en offrant à la jeunesse et aux établissements scolaires un moyen de création tant technique qu'artistique.

Le programme de la radio locale « LRB » (Réiserbann-Betebuerg) est créé, géré et animé par des jeunes de 16 à 30 ans.

 Afin de cerner ce potentiel, Monsieur le Ministre des Communications et des Médias peut-il m'indiquer par moyen d'une liste, combien de médias locaux respectivement communautaires, radios ou autres, il existe dans le pays ? Messieurs les Ministres peuvent-ils me dire s'ils voient eux aussi en ces médias un potentiel pour la mise en place d'activités en matière d'éducation aux médias, au profit d'élèves dans les régions concernées ?

Une liste regroupant l'ensemble des services de télévision et radios, y compris les médias locaux et communautaires, est disponible sur le site de l'ALIA.

L'éducation aux médias, visant toutes catégories d'âge, est et restera une priorité pour le gouvernement. Dans le cadre de la récente modification de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, les missions de l'ALIA ont été élargies pour encourager le développement de l'éducation aux médias pour les citoyens de tous âges dans tous les secteurs de la société.

Cette priorité est également reconnue au niveau européen avec un nombre d'initiatives qui viennent d'être lancées, notamment dans le cadre du Plan d'action pour la démocratie européenne. Ainsi, la Commission européenne entend renforcer, conjointement avec les Etats membres, l'éducation aux médias sous différents angles et continuera à soutenir les campagnes nationales d'éducation aux médias, dans le cadre d'une coopération avec l'Observatoire européen des médias numériques (EDMO) et le groupe d'experts sur l'éducation aux médias. L'ALIA représente le Luxembourg dans ce groupe d'experts européen.

 Monsieur le Ministre des Communications et des Médias peut-il m'indiquer, également par le biais d'une liste, de quels subsides, étatiques et/ou communaux, jouissent ces différents médias communautaires et/ou locaux, radios ou autres?

Il n'existe pas de liste centralisée des subventions dont bénéficient les médias locaux ou communautaires. Dans le cadre de l'article budgétaire libellé « Initiative en vue de préserver la diversité du paysage médiatique » du Service des médias et des communications, des subsides sont accordés à forum, Nordliicht TV et Radio Ara. Par ailleurs, un subside a été accordé au Conseil de presse et à l'Association luxembourgeoise des journalistes professionnels.

 Messieurs les Ministres n'estiment-ils pas judicieux de mettre en place un subside étatique pour ces médias locaux, radios ou autres, le plus souvent gérés par des bénévoles, qui proposeraient un programme ou des activités d'éducation aux médias selon des critères ministériels définis au préalable ?

Au niveau européen, la Commission soutiendra également des projets d'éducation aux médias dans le cadre du programme « Europe créative ». Dans ce contexte, un thème prioritaire pour 2021 sera le volet « éducation aux médias et désinformation ». Ainsi, l'EDMO et la communauté multidisciplinaire qu'elle coordonne apporteront leur soutien aux campagnes nationales d'éducation aux médias visant à renforcer la capacité des citoyens à évaluer la qualité et la véracité des informations en ligne, y compris les citoyens aux besoins supplémentaires.

La Commission soutiendra également la participation des journalistes à des activités d'éducation aux médias, en particulier sous la forme d'initiatives « Back to School » en leur donnant ainsi l'occasion de parler à des élèves de leur métier et du rôle des médias. Le SMC suit ces dossiers au niveau européen et transmettra les informations y relatives aux acteurs concernés au Luxembourg.

En outre, le SCRIPT, en collaboration avec le Conseil de Presse et le Zentrum fir politesch Bildung, organise depuis 2014 le concours Jeune journaliste. Ce concours invite les élèves de l'enseignement fondamental jusqu'aux classes supérieures de l'enseignement secondaire à réaliser une production journalistique telle qu'un article de presse, une vidéo, un reportage audio ou un site web. 40 classes représentant quelque 480 participants ont participé à l'édition 2020-21.